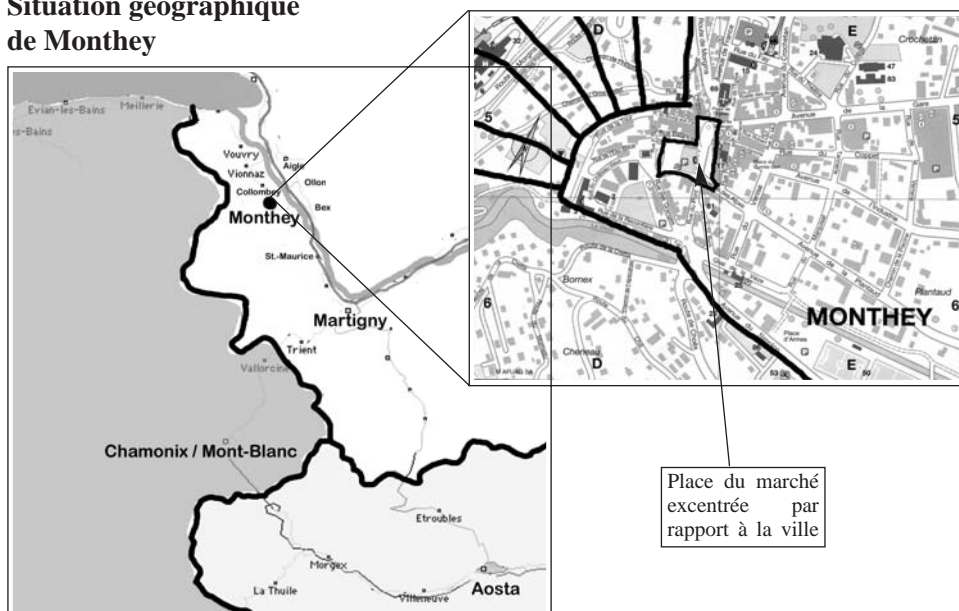


Le “de mère a Montha”

Introduction

Parler du marché, c’est traiter d’une réalité complexe aux facettes économiques et sociales multiples. Ce papier n’a pas la prétention de présenter de manière exhaustive le marché de Monthey. Je me contenterai de faire une présentation du contexte dans lequel il a évolué pour ensuite entrevoir, avec la gestion de l’espace de la place, les contraintes et les particularités du commerce périodique montheysan. Cette approche très partielle de cette réalité nous permettra cependant de toucher du doigt les grands thèmes propres au marché.

Situation géographique de Monthey



PRÉSENTATION DU MARCHÉ ET DE LA FOIRE DE MONTHEY

Évolution du marché dans le contexte chablaisien

L’existence du bourg de Monthey doit être analysée en rapport avec le Val d’Illiez et les autres bourgs et villages du Chablais. Cependant, les liens politiques

et économiques entre ces localités ne sont pas toujours très clairs, car la région n'est pas homogène.

Tout d'abord, il faut bien distinguer Chablais français, Chablais valaisan et Chablais vaudois : la partie française étant séparée de la partie suisse par les Alpes, les deux régions suisses étant séparées par le Rhône. Pour comprendre le rôle régional de Monthey, nous allons prendre en compte uniquement les bourgs de la plaine du Rhône. Ainsi nous trouvons :

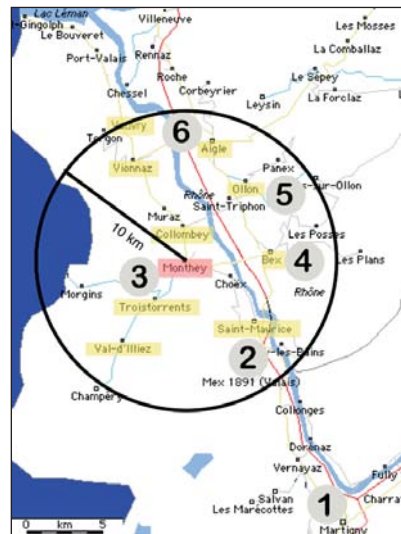
- du côté valaisan St-Maurice, Massongex, Monthey, Collombey, Vouvry, Vionnaz
- du côté vaudois Aigle, Ollon, St-Tryphon et Bex.

Cette séparation n'est pas sans influence, car elle est très fortement ancrée dans les mentalités. Il est donc important d'en tenir compte lors de l'analyse de la distribution des zones d'influence des différents bourgs et de leurs foires et marchés.

Par la suite, la situation a évolué en corrélation avec le développement de l'automobile, des grandes surfaces et de la disparition du secteur primaire. Pour une meilleure vision des phénomènes qui ont mené au changement, et pour comprendre le rôle particulier de Monthey et son évolution singulière, il est nécessaire d'avoir à l'esprit sa situation antérieure et sa dynamique économique propre. Selon les almanachs, les marchés hebdomadaires des bourgs du Chablais n'ont pas tous lieu le même jour de la semaine. Bien au contraire, il y a une répartition fixe des jours de marchés qui est la suivante¹ :

- 1 : Lundi : Martigny
- 2 : Mardi : St-Maurice
- 3 : Mercredi : Monthey
- 4 : Jeudi : Bex
- 5 : Vendredi : Ollon
- 6 : Samedi : Aigle

Si nous observons, sur l'infographie ci-contre, la disposition de ces marchés durant la semaine, nous constatons que leur suite remonte le Rhône, avec un petit crochet par Monthey. Il est fort probable que cette répartition aie été prévue pour permettre aux marchands ambulants et aux forains de fréquenter tous les marchés de la région selon le parcours le plus simple et le plus avantageux. Mais, bien que la cité ne soit pas directement sur le grand axe Lausanne / Grand-St-Bernard, cette étape montheysanne est intégrée dans le parcours des colporteurs.



L'insertion du bourg dans la dynamique économique hebdomadaire nous permet de confirmer l'importance de la place économique du bourg.

Un relevé systématique des foires qui ont lieu dans la région concernée est révélateur. Si l'on tient compte des données que nous avons depuis 1783², nous avons à cette époque déjà trois foires annuelles pour le bourg de Monthey, qui seront vite portées à quatre puis au moins à six dès 1819. Pendant ce temps, les autres villages en organisent une, deux, trois³ ou quatre⁴ au plus. Ainsi, nous pouvons établir un certain classement de l'importance économique des bourgs, lequel met Monthey en première position.

Cette situation privilégiée va perdurer avec l'arrivée de l'industrie lourde en Valais. En effet, la commune montheyenne a très tôt accueilli des industries importantes. Parmi celles-ci nous pouvons citer : la verrerie, l'industrie métallurgique, les carrières de granit et l'industrie de produits chimiques⁵. Cette dernière est certainement devenue le pôle d'attraction le plus important au fil du temps. Ce fut le plus gros employeur de la région avec plus d'un millier de salariés. De plus, des usines⁶ plus petites vinrent se placer à proximité pour profiter d'une partie de la production.

La raison de la création de l'entreprise de produits chimiques à cet endroit est due à deux facteurs :

- Une assez grande proximité avec les mines de sel de Bex. En effet, pour l'hydrolyse, l'usine avait besoin de grandes quantités de saumure et la commune de Bex ne voulait pas de cette installation sur son sol.
- La possibilité d'avoir une source d'énergie hydraulique toute proche.

Cependant, la centralité économique de Monthey doit être pondérée par sa position géographique. En effet, hors des grands axes routier ou ferroviaire qui relie le bassin lémanique au Valais, la ville occupe, aujourd'hui encore, une position particulière. Monthey est la porte d'entrée privilégiée pour le Val d'Illiez et pour les communes de la rive gauche du Rhône⁷ en direction du lac. De plus, malgré ce décentrement manifeste, les voies de communication qui passent par la ville sont nombreuses.

C'est en tenant compte de tous ces paramètres que nous pouvons considérer le bourg de Monthey comme central du point de vue géographique et économique si nous restreignons l'ère d'influence au Chablais valaisan.

Le Val d'Illiez, une vallée particulière

En gardant à l'esprit l'importance régionale de Monthey, et pour comprendre le rôle occupé aujourd'hui par le marché et la foire montheyenne, il est utile d'analyser les changements dans les échanges avec ses principaux partenaires. Par sa position à l'entrée du Val d'Illiez, le bourg se positionne rapidement comme un lieu

central pour les habitants de la vallée. De plus, les habitants de cette région avaient, jusque dans les années 1940, une organisation sociale et économique qui différait du reste du Valais. Si nous nous référons à la classification des peuples du Valais selon L. Courthion, nous constatons que les habitants du Val d'Illiez sont du « type s'appuyant uniquement sur l'art pastoral et le commerce de ses produits ».⁸

Cette particularité est due à sa position géographique privilégiée par rapport aux autres vallées. Son orientation lui permet d'être rafraîchie par des ondées fréquentes, elle « échappe aux sécheresses et se passe de toute irrigation ».⁹ Ainsi, dans cette région on ne pratique pas les labours mais on se concentre sur l'élevage qui rapporte plus.

Comme il s'agit de la principale richesse, le propriétaire soigne sa vache avec zèle. L'industrie fromagère devient ainsi très importante. Et, selon Courthion, cela expliquerait pourquoi « les fromages de Conches et du Val d'Illiez sont les mieux travaillés et les plus recherchés de tout le Valais ».¹⁰

Cette situation aura des retombées considérables dans le développement économique de Monthey, qui est de fait le premier débouché du Val d'Illiez.

Nous avons ainsi quelques indices qui nous permettent de comprendre pourquoi le marché de Monthey a conservé une aussi grande importance pour la région jusque dans les années 1940. Par la suite, l'économie particulière de la vallée a changé, parallèlement à l'apparition de l'industrie. Ces différents changements vont fortement influencer le déroulement du commerce périodique dans le bourg. En effet, dès les années 60, le commerce du bétail ne se fait plus sur la place de foire. Aujourd'hui, l'élevage n'est qu'une source marginale de revenu pour la vallée et la plupart des habitants travaillent en plaine.

Dès lors, nous pouvons affirmer qu'il n'y a plus réellement de foire, c'est-à-dire de marché au bétail, à Monthey, même si leur tenue est toujours indiquée dans le calendrier officiel des foires du Valais. Elles n'existent en fait plus que par leur nom.

Mais le destin des foires ne présage pas de l'évolution du marché de Monthey qui, malgré différentes péripéties, vit toujours. Nous allons donc voir les grands traits caractérisant ce marché.

L'ESPACE DU MARCHÉ

Place du marché et champ de foire

L'Histoire de La Place

La compréhension de la dynamique du marché ne peut pas se faire sans une vision précise de sa spatialité et de l'évolution de cette dernière. En effet, loin

d'être un simple détail, l'organisation spatiale de ce lieu de commerce peut apporter à l'observateur averti un grand nombre d'indications. En effet, ces contraintes physiques vont influencer de manière très directe le nombre de commerçants, leur type et les marchandises proposées. De même, les commerces et autres lieux de sociabilité qui se trouvent à proximité sont étroitement liés au fonctionnement de la foire ou du marché.

Le lieu principal de cette activité économique périodique pour le bourg de Monthey est très étroitement lié à l'histoire de la cité. La multiplication des appellations (La Place, La place du marché, place Commune et place centrale)¹¹ dénote en outre la multiplicité des fonctions de ce lieu.

Dans un premier temps, la place est simplement en terre battue. Ensuite, c'est autour de la fontaine seulement qu'on trouve le premier pavage. Un développement important de la place aura lieu en 1849 lors de la querelle pour l'édification de la nouvelle église paroissiale.

Ce réaménagement de la place centrale nous permet de constater l'importance politique autant que symbolique de cette place. C'est d'ailleurs au coin Est du rehaussement de la place que les crieurs faisaient les annonces au public à la sortie de la messe. Et c'est déjà à cet endroit le 31 janvier 1798, le jour de la grande foire de fin d'année, que l'on procéda à la plantation de *l'arbre de liberté*, signe de la révolution.

Place du Marché et Place de Foire

Dans le langage courant, la distinction entre la Place du marché et la Place de foire n'est pas toujours très nette. Cependant, dans la réalité, ces deux emplacements ont connu un destin certes étroitement lié, mais néanmoins distinct. Les documents en notre possession ne nous permettent pas de dire précisément à quelle date la foire se déroulait sur un emplacement distinct de celui du marché. Mais l'observation des différents plans recueillis par Maurice Parvex nous permet de voir l'apparition de la dénomination *Place de Foire* sur le *Plan d'avenir* (1897) alors qu'il n'en était pas fait mention sur la reconstitution de Jean Marclay¹² du bourg de Monthey vers les années 1750. Au vu du développement économique important que la région a connu dans les années 1850, nous pouvons penser que c'est vers cette période de croissance économique que les foires ont pris de l'importance au point d'avoir une place dédiée. Confirmant cette hypothèse, nous trouvons la première mention d'une place de foire à la lecture du nouveau règlement municipal de 1856 qui stipule dans ses articles relatifs aux places publiques :

« Titre I^{er}, article 4 : Il est défendu également de jouer aux quilles sur la place de Foire pendant la récitation du chapelet dans la Chapelle du Pont ».¹³

La mention de la *chapelle du Pont* nous permet d'affirmer qu'il s'agit bien de la place de foire derrière les platanes et non pas de la place du marché.

Cette place, d'abord en terre battue, avait la particularité d'avoir des barres fixes pour y attacher le bétail. Dès 1960, le marché du bétail s'est déplacé au quartier des Bans, proche des abattoirs, où il a subsisté jusqu'en 1993. Cette évolution du marché du bétail poussera la commune, en 1965, à enlever les barres fixes et à transformer cette place en parking. Actuellement, l'ancienne place de foire occupe toujours le rôle de place de stationnement. La construction dans le prolongement de cet espace des bâtiments qui regroupent les principales administrations communales a permis à la place de foire de garder un rôle central dans la vie montehysanne, et cela malgré son décentrement géographique par rapport à l'extension actuelle de la ville.

La place du marché va elle aussi subir de nombreux changements au cours de son histoire. En effet, en 1932, on effectue *La Percée* (démolition des maisons qui entouraient la place) : la route ainsi créée va faciliter aux automobiles la traversée de la ville et l'accès aux routes de la vallée et de Collombey. Dès ce moment, la place devient un lieu de transit important. Après la terre battue et les pavés ronds, on mit en place des pavés carrés et du bitume, revêtement plus adapté aux véhicules automobiles. À cette époque, les places de stationnement n'étaient pas désignées. Ce n'est que plus tard qu'on marqua des places d'abord perpendiculaires au trottoir puis en épis.

Ce changement influencera durablement le déroulement du marché qui devait dès lors s'accommoder de la présence des voitures, de plus en plus nombreuses. Cela conduisit la municipalité à prendre différentes mesures afin d'éviter tout accident. Ce fut le marché qui dut s'adapter, pour ce faire on réduisit la surface qu'il occupait à la seule zone sous les platanes.

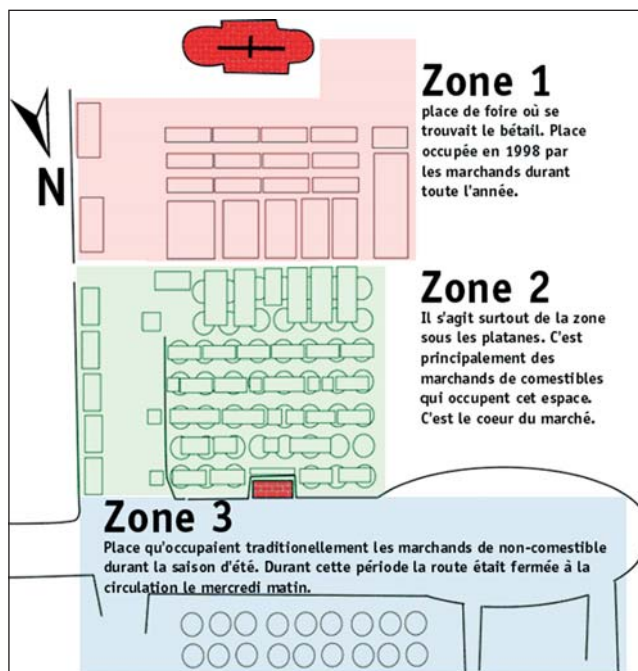
Cette place va subir différentes modifications, pour aujourd'hui se composer d'une grande ellipse autour de la fontaine et d'une voie de circulation limitée qui sépare les platanes d'une grande zone piétonne. Mais ces aménagements n'ont jamais vraiment résolu le problème du marché que l'on pourrait poser en ces termes : le marché doit-il se dérouler sous les platanes et sur la Place de Foire ou sous les platanes et sur la place du marché, l'endroit n'étant pas anodin.

La réponse que la commune va trouver à cette question va susciter la polémique et varier au cours du temps.

Organisation officielle de l'espace de la place

Gestion de l'emplacement des forains

Actuellement, le marché change de morphologie durant l'année. Ainsi, nous pouvons déterminer trois zones bien distinctes pour les activités de commerce



périodique. Elles sont représentées chacune par un grisé différent sur le plan ci-contre.

Cependant, tous les marchands ne sont pas concernés. Les vendeurs de denrées comestibles, qui tiennent un stand ou un banc sous les platanes, conservent leur emplacement. Cette zone (la zone 2 sur le plan) sous les platanes est donc le véritable cœur du marché. C'est là que nous trouvons les quelques marchands qui ont le courage d'être là lors des marchés d'hiver enneigés. Dans ces conditions

difficiles, ils ne sont plus qu'une petite dizaine à présenter leurs produits.

Par contre, les autres occupent la zone de la place des foires (zone 1) durant l'hiver et descendent sur la place du marché (zone 2) pendant la période d'été. Nous avons donc une zone fixe et deux zones qui alternent. En résumé, l'hiver, le marché se tient sous les platanes et sur la place de foire alors qu'en été, toute la place est réservée aux marchands, tout en conservant l'espace sous les arbres.

Organisation officielle de l'espace du marché

Quelle que soit la marchandise ou la provenance des marchands, tous sont soumis aux mêmes obligations. En effet, tout le monde peut aller sur le marché pour vendre des produits. Mais, bien entendu, il n'est pas question de se placer n'importe où et n'importe comment.

Celui qui désire disposer d'un espace de vente doit téléphoner le mardi soir au domicile du placeur. Ce dernier, chaque semaine, prendra note de la présence du marchand et lui attribuera une place, puisqu'il n'est pas possible d'en réserver une à l'année. Les places sont attribuées sans passe-droit, mais il est quand même tenu compte du type de marchandise présentée ainsi que du nombre d'années de présence sur le marché.



Marché un jour de neige

Ensuite, il suffira de s'acquitter de la taxe communale le jour du marché. La perception est assurée par un agent de police qui passe dans chaque stand. Ces taxes ne sont pas les mêmes pour tous. Il y a un prix préférentiel pour les résidents de la commune et les vendeurs de denrées comestibles. De même, une personne qui tient un tout petit stand ne se verra pas taxée de la même manière que le propriétaire d'un grand banc. En outre, il y a un tarif particulier, un peu plus élevé, pour les marchands de fromages.

Les commerçants réguliers doivent en plus s'acquitter d'une taxe cantonale qui leur donne le droit de commercer sur la place publique.

L'organisation coutumière

Bien qu'officiellement tout le monde soit susceptible d'avoir n'importe quelle place dans sa zone, puisqu'elles ne sont pas réservées, la réalité est parfois différente. La qualité des places dans les lieux de passage très fréquentés et celles en périphérie du marché n'est évidemment pas équivalente. Ainsi, pour ne pas risquer des problèmes de jalousie ou de favoritisme, on les attribue selon le principe de l'ancienneté. Ainsi, un marchand présent fréquemment durant l'année, et cela depuis de nombreuses années, aura sa place, bien située, connue de tous.

Les nouveaux venus doivent se contenter des places restantes, à moins qu'un régulier vienne à manquer.

Mais les marchands n'aiment pas beaucoup changer constamment d'emplacement, cela perturbe le client régulier. Ils préfèrent la constance. De la part de la communauté des marchands, le fait de prendre une place généralement attribuée à un collègue n'est pas très bien perçu.

Les perturbations de cet ordre

- Les nouveaux marchands : la population des marchands n'est pas homogène et évolue de manière continue. Cette évolution est de plus en plus rapide et importante. Cette arrivée en nombre de nouveaux commerçants, qui ne parlent pas tous très bien le français, peut provoquer diverses tensions. En effet, ces derniers ne sont pas au fait de l'organisation coutumière. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne pourraient pas occuper une place temporairement inoccupée. Ils ne vont pas se priver volontairement de s'installer sur une place qu'ils convoitent. Cette attitude, qui se réfère uniquement au règlement formel pour la gestion des places, irrite les marchands présents depuis de nombreuses années. Ces derniers ont l'impression que ce nouveau type de commerçant est insolent et ne respecte pas les habitudes locales.
- Les nouveaux stands trop grands : jusque dans les années 90 le service des Travaux Publics de Monthey posait entre 40 et 50 bancs pour les marchands. Cependant, la majorité de ces derniers s'équipent de nouvelles structures qui facilitent leur travail. Ces installations ont tendance à devenir de plus en plus longues et hautes. Leur positionnement dans le marché devient problématique.
- Les conflits avec le placeur : ce point est plus délicat à traiter, car il concerne des comportements officiellement réprouvés. Par sa fonction et par le mode d'attribution des emplacements, le placeur joue un rôle clé dans le fonctionnement du marché. Une mésentente avec celui-ci signifie inmanquablement une situation future défavorable. Car, lors des marchés très fréquentés il est impossible de donner une bonne place à tout le monde. Pour éviter cette situation pénalisante, les forains pratiquent différentes stratégies. Nous trouvons principalement deux manières différentes de procéder. La première concerne avant tout le maintien de la situation acquise. Dans ce dessein, il n'est pas rare de voir des marchands de denrées comestibles (avant tout) faire des cadeaux en nature au placeur ou aux policiers chargés de prélever la taxe. Il peut s'agir d'un cadeau ou plus souvent d'un *bon prix* pour la marchandise acquise. Cela reste cependant dans des proportions suffisamment faibles pour que l'on puisse parler de simples gestes de courtoisie.

LE MARCHÉ, UN ESPACE SOCIAL

La diversité des marchands ainsi que l'hétérogénéité du groupe des clients rend la compréhension de ce qui se passe sur la place du marché particulièrement difficile. Mais ce qui semble ressortir au-delà des aspects spatiaux et économiques du marché, c'est l'importance sociale de cette rencontre périodique.

Les habitants de la région ne viennent pas au marché principalement pour acheter, il viennent pour participer à un véritable temps fort, une institution publique. Le mercredi matin se constitue une communauté éphémère mais bien réelle : *les habitués du marché*. Pendant quelques heures, « badauds, clients, forains ou boutiquiers y construisent un univers social bien à part »¹⁴. Dans cet espace social, surgit le sentiment d'être du coin, de participer à quelque chose de prévu pour les gens de ce lieu, de participer à un événement authentique de la vie locale.

De manière inconsciente, peut-être, les personnes qui n'ont plus de place, plus d'identité en tant qu'acteur économique, viennent le mercredi pour renforcer et renouveler leur identité d'acteur social de la vie du bourg. Là, ils sont reconnus, ils ont une place légitime. Dans le contexte du marché, le fait d'aller boire un verre le matin n'est pas perçu comme un signe d'oisiveté.

CONCLUSION

Au travers de cette rapide présentation de la place du marché de Monthey, nous avons pu voir que le marché est un espace vivant avec ses règles, ses contraintes et ses difficultés. Cependant, les problèmes économiques de la région et les changements des habitudes de consommation des habitants de la région mettent en péril cette institution centenaire. Le marché tend à être remplacé par le centre commercial comme centre économique et social de la ville.

Sébastien Schafer

BIBLIOGRAPHIE

- Almanach des Familles Chrétiennes, Benzienger & Co, Einsiedeln, 1894.
LOUIS COURTHON, *Le Peuple du Valais*, Bibliothèque Romande, Lausanne, 1972.
PARVEX MAURICE, *En Lieu et Places...*, In Pages Montheyssannes, N° 13, 1990.
Règlement municipal 1856, Archives du Vieux-Monthey.
MICHÈLE DE LA PRADELLE, *Les vendredis de Carpentras*, Fayard, 1996.

NOTES

- ¹ Almanach des Familles Chrétiennes, Benzienger & Co, Einsiedeln, 1894, p. 100.
- ² Données recueillies dans les différents numéros du *Véritable Almanach du Messager Boîteux de Berne à Vevey*.
- ³ Aigle.
- ⁴ Le bourg de Bex.
- ⁵ Par la suite cette industrie s'est appelée tour à tour : Ciba-Geigy, Novartis, Ciba spécialités chimiques.
- ⁶ Ce fut notamment le cas de l'industrie de pierres fines.
- ⁷ De nos jours un pont permet de traverser le Rhône à la hauteur de Vionnaz et ainsi de rejoindre directement Aigle.
- ⁸ Louis Courthion, *Le Peuple du Valais*, Bibliothèque Romande, Lausanne, 1972, p. 14.
- ⁹ *Ibidem*, p. 35.
- ¹⁰ *Ibidem*, p. 35.
- ¹¹ Noms cités par Parvex Maurice, *En Lieu et Places...*, In Pages Montheysannes, N° 13, 1990, p. 36.
- ¹² 1952.
- ¹³ Règlement municipal 1856, Archives du Vieux-Monthey.
- ¹⁴ Michèle de La Pradelle, *Les vendredis de Carpentras*, Fayard, 1996, p. 237.